



Règlement intérieur

LES PARENTS

Inscrire un enfant à une activité ne signifie pas se dégager de toute responsabilité. Les enfants ne dépendent des entraîneurs que pour la durée de leur séance. Assurez-vous de la présence de l'entraîneur à l'arrivée de l'enfant. Nous vous demandons de répondre favorablement aux convocations données par l'entraîneur de votre enfant. Prévenez l'entraîneur en cas d'absence à un match.

Afin d'organiser au mieux les déplacements lors des matchs à l'extérieur, nous comptons sur votre participation pour accompagner les joueurs. Le lavage du jeu de maillots peut être également assuré à tour de rôle par les familles.

Dans le cadre d'un transport de joueurs, Certifie être en règle au niveau de la validité de mon permis de conduire, de mon assurance automobile et de ma responsabilité civile.

L'adhérent

Chaque adhérent doit être à jour de ses cotisations (Inscription club + Gesthand) pour être licencié et participer ainsi aux entraînements et aux compétitions.

Chaque adhérent doit toujours avoir une attitude de respect et d'écoute envers les autres licenciés du Club (joueurs, entraîneurs, dirigeants...), les adversaires, les arbitres, le public....

Il doit toujours adopter un comportement responsable au sein du VHB :

Respect des horaires, du matériel, aptitude à "donner un coup de main" pour la bonne marche du club, tant au niveau de l'arbitrage, qu'à l'encadrement de jeunes ou à leur entraînement.

Les parents seront désignés pour aider au fonctionnement du bar par le biais du site ou le groupe WhatsApp des coaches.

Merci de respecter les plannings.

Le joueur

Une présence assidue aux matchs et aux entraînements est demandée à chacun. En cas d'absence au match ou à l'entraînement, le joueur est tenu de prévenir son entraîneur. En cas d'absentéisme non justifié à l'entraînement, l'entraîneur peut décider de la non-participation du joueur au match.

Les joueurs seront sollicités par le biais du site du VHB pour tenir la table de marque ou pour l'arbitrage lors des matchs de rencontres.

La tenue

Pour l'entraînement, la tenue de sport est obligatoire avec la chasuble. Pour les matchs, tous les joueurs et arbitres doivent porter le maillot fourni par le club ainsi que le short.

A la fin de chaque rencontre, chaque joueur restitue sa tenue. Le sac de maillots sales est alors confié à tour de rôle à un joueur pour le lavage.

En début de chaque saison le club demandera une caution de 10 euros pour la chasuble réversible à deux couleurs.

En fin de saison si la chasuble est rendue en bon état le club rendra la caution.

La commission de discipline

La commission devra être composée d'au moins trois membres désignés par un des co-présidents. Ils ne devront ni faire partie de la même équipe (dirigeants d'équipe inclus) ni de la même famille que le membre à auditionner ni être concernés par la demande et être majeurs à la date de la demande. Dans le cas où un membre est aussi membre d'une commission de discipline des instances dirigeantes, il ne pourra être désigné par l'un des co-présidents que s'il n'a pas statué sur la même affaire. La commission peut se déclarer incompétente pour statuer sur une demande. Dans ce cas, le Bureau statuera à sa place. Une décision ne pourra être prise à moins de cinq membres. Si une décision ne pouvait toujours pas être prise, il revient à l'un des co-présidents de statuer.

Motifs de sanction

Les manquements au règlement intérieur du VHB et en particulier toute atteinte à l'intégrité physique ou morale des autres licenciés peuvent donner lieu à des sanctions qui sont, le cas échéant, portées à la connaissance des familles. Les sanctions relatives à des joueurs sont prises par la commission de discipline selon les modalités énoncées ci-dessus et après l'audition de l'intéressé. Les décisions sont exécutoires à compter de la réception de la lettre recommandée du club. La commission se réunira à la demande motivée par écrit d'un membre de l'association, en particulier dans les cas suivants :

- Voies de faits (bagarres, crachats, comportements violents envers un acteur du jeu, ...)
- Insultes (envers tout acteur du jeu ou spectateur) ou comportements antisportifs.
- Non-respect du présent règlement.
- Tout autre acte jugé grave par le bureau de l'association (harcèlement, pression sur les entraîneurs...).

Les sanctions seront adaptées, elles pourront aller du simple avertissement à la radiation sans indemnisation, en passant par la réparation ou la suspension.

Dans le cas de demande motivée à la commission sur des parents de joueur, les sanctions prises seront malheureusement reportées sur leur(s) enfant(s) licencié(s) au club.

En cas de récidive, l'exclusion du club peut-être aussi déclarée.

Les décisions disciplinaires sont archivées au secrétariat du club.

Toutes sanctions financières infligées au club par la commission territoriale de discipline sera à la charge du ou des intéressés.

Le rôle de l'entraîneur

Il permet aux joueurs de pratiquer le handball dans un esprit sportif, en respectant les équipiers, les adversaires, les arbitres et les responsables du club.

Fonctionnement

L'affiliation au sein du club sera réalisée par le biais de Helloasso. Vous trouverez un onglet sur notre site pour

votre renouvellement ou votre nouvelle adhésion.

L'affiliation à la fédération française de Handball est obligatoire pour l'ensemble des licenciés.

L'ensemble des adhérents de +16 ans devront remplir sur Gesthand l'attestation d'honorabilité ainsi que les personnes qui devront officier sur la feuille de match en tant que responsable de salle ou table de marque.

Séances d'essais

A partir du mois de mai, toute personne désirant s'essayer à la pratique du handball le pourra sur autorisation d'un des co-présidents ou de l'entraîneur. Deux séances peuvent être accordées, dans un délai maximum de 15 jours. Avant cet essai, l'intéressé devra remplir une fiche de renseignements.

Le Bar

Chaque responsable de groupe nommera, par le biais du site ou le groupe WhatsApp du groupe, deux parents pour assurer le bar pendant chaque rencontre à domicile.

Règlement de la cotisation

Le paiement de la cotisation au club est obligatoirement effectué avant le début de la saison, et en cas de désistement, la cotisation restera acquise au club, sauf décision du bureau, suivant le cas.

Qualification GEST'HAND

Il sera impossible à tout licencié(e) de démarrer le championnat, y compris les loisirs, tant que la licence de la Fédération Française de Hand Ball n'est pas validée.

Autorisation de soins

Les parents autorisent le club du VHB, par son délégué présent sur place, s'il n'a pas pu me contacter, à prendre toutes décisions médicales nécessaires en cas de maladie(s), de blessure(s) ou d'accident(s) survenus pendant l'activité Handball (entraînement, match, transport). Les parents donnent également son accord au médecin responsable pour pratiquer ou faire pratiquer toute intervention ou soin qui s'avérerait indispensable, y compris l'hospitalisation.

Droit à l'image

L'adhérent ou parents de l'adhérent autorise le club du VHB à photographier ou filmer mon enfant ou moi-même lors des activités sportives et à utiliser ces images ou vidéos pour les diffuser sur le site internet du club, les réseaux sociaux, forum associatif, soirée du club, presse écrite, affichage à la salle, AG, pour promouvoir le club.

Signature des co-présidents :



Signature de la secrétaire :

